

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 22 mars 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 9, 10 et 11 mars 2021**

**2021 V.111:** Vœu relatif au réaménagement de la Place de la Bataille de Stalingrad.

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Considérant que la place de la Bataille de Stalingrad, ancien port de fret puis gare routière, a été entièrement réaménagée en 1989, avec la volonté d'apaiser cette place, et de créer un lieu « de loisirs » pour les Parisien.ne.s, ouvert sur le bassin ;

Considérant que l'architecte Bernard HUET a alors fait le choix de créer une place piétonne, à l'écart des axes majeurs de circulation de l'avenue Jean-Jaurès et du Boulevard de la Villette, en édifiant des remparts, référence aux anciennes fortifications des fermiers généraux ;

Considérant que depuis lors, et malgré les différentes mesures prises dans le prolongement de l'essor du Bassin de la Villette (création d'une Zone de Sécurité Prioritaire, déploiements de maraudes sociales, création d'activités commerciales, adaptation du mobilier urbain, etc.), la physionomie de la place, faite d'arcades, passages couverts, terrasses en gradins, présente une configuration propice aux trafics de drogue historiquement installés, qui pèsent sur la vie quotidienne des riverain.e.s ;

Considérant que l'idée s'est donc imposée de reconfigurer la place de Stalingrad pour dissuader les trafics et mieux l'inclure dans la dynamique engagée sur le Bassin de la Villette ;

Considérant que l'enjeu urbain est encore plus ambitieux : Stalingrad sépare aujourd'hui ces deux joyaux du patrimoine aquatique parisien que sont le Bassin de la Villette et la canal Saint-Martin, de part et d'autre d'un boulevard très circulé, très encombré, très pollué et bruyant, difficile à traverser à pied ou en vélo ;

Considérant qu'il s'agit au contraire d'aménager une continuité paysagère, piétonne et cycliste entre le Bassin et le canal, avec un apaisement de la traversée, une végétalisation et une ouverture de la place dans toutes les directions, vers le Canal Saint-Martin mais également vers les avenues Jean Jaurès et de Flandre ;

Considérant que le Conseil de Paris des 14-15-16 novembre 2018 a ainsi adopté un vœu engageant le réaménagement de la Place ;

Considérant qu'une première réunion publique s'est tenue en mars 2019, en présence de l'APUR ;

Considérant que le succès d'affluence et la qualité des échanges sur les dysfonctionnements et les potentialités de ce site ont témoigné de l'attente et de l'intérêt des habitants face à cette perspective d'une nouvelle place Stalingrad, plus sûre et plus ouverte ;

Sur proposition de François Dagnaud, Roger Madec et des élu.e.s du groupe *Paris en Commun*,

Émet le vœu que :

- la Maire de Paris en lien avec les Mairies des 10<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissements, nomme une personnalité qualifiée pour établir un diagnostic partagé de ce site ;
- ce diagnostic partagé serve à la rédaction d'un cahier des charges pour la concrétisation d'un projet de réaménagement de la Place de la Bataille de Stalingrad, réalisable dans cette mandature.